

Formulaire de demande d'aide à la Transformation

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations – art. 9-1 et 10

Décret n°2023-507 du 27 juin 2023 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabac ordinaires

Arrêté du 27 juin 2023 pris en application du décret n°2023-507 du 27 juin 2023 et portant modalités de demande de l'aide à la transformation des débits de tabac ordinaires

Arrêté du 24 août 2023 modifiant l'arrêté du 27 juin 2023 pris en application du décret n°2023-507 du 27 juin 2023 et portant modalités de demande de l'aide à la transformation des débits de tabac ordinaires

1 – Informations Générales :

Nom du débitant :

Prénom du débitant :

Nom commercial :

Enseigne :

N° de matricule du débit (7 chiffres + 1 lettre) :

N° de SIRET :

Adresse du débit :

N° de téléphone (portable et commerce) :

Courriel :

2 – La demande concerne les investissements obligatoires suivants pour la transformation du débit (renseignez les cases correspondantes) :

Les devis communiqués doivent porter à la fois sur la transformation d'au moins deux éléments concernant la partie extérieure du commerce et d'au moins deux éléments concernant la partie intérieure du commerce.

Catégories d'éléments	Nombre d'éléments
<p>→ <u>1 – Éléments extérieurs :</u></p> <p><input type="checkbox"/> a) L'enseigne traditionnelle de la profession communément appelée « carotte », fixée par arrêté du 6 septembre 2016, à l'exclusion de celle comportant la mention « TABAC » ;</p> <p><input type="checkbox"/> b) Les éléments de signalétique du commerce multi-produits et services apposés sur la devanture, listés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> enseigne multi-services ; <input type="checkbox"/> panneaux commerciaux ; <input type="checkbox"/> pictogrammes ; <input type="checkbox"/> lettres découpées ; <input type="checkbox"/> impressions numériques ; <input type="checkbox"/> stickers ; <input type="checkbox"/> bandeaux défilants lumineux ; 	<p>...</p> <p>...</p>



<p><input type="checkbox"/> totem ;</p> <p><input type="checkbox"/> écrans digitaux positionnés sur la devanture à l'intérieur du commerce et visible depuis l'extérieur.</p> <p><input type="checkbox"/> c) Store-banne ;</p> <p><input type="checkbox"/> d) Les éléments suivants de la devanture du local commercial, en dehors des éléments entrant dans le champ d'attribution de l'aide à la sécurité :</p> <p><input type="checkbox"/> éclairage ;</p> <p><input type="checkbox"/> pergolas ;</p> <p><input type="checkbox"/> vitrines fixes ou ouvrantes ;</p> <p><input type="checkbox"/> portes et fenêtres.</p> <p><input type="checkbox"/> e) Le ravalement de la façade extérieure du débit.</p> <p><input type="checkbox"/> f) La création ou la modification d'une terrasse et/ou d'une véranda, destinées à la clientèle et situées en devanture, à l'arrière ou sur un des côtés du local commercial.</p>	<p>...</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>...</p>
<p>→ 2 – <u>Éléments intérieurs :</u></p> <p><input type="checkbox"/> a) L'ensemble des mobiliers et éléments associés, destinés à la présentation et à la vente de produits et services autres que les produits à fumer, notamment :</p> <p><input type="checkbox"/> linéaires ;</p> <p><input type="checkbox"/> îlots ;</p> <p><input type="checkbox"/> armoires ;</p> <p><input type="checkbox"/> caissons ;</p> <p><input type="checkbox"/> gondoles ;</p> <p><input type="checkbox"/> vitrines ;</p> <p><input type="checkbox"/> caves ;</p> <p><input type="checkbox"/> étagères ;</p> <p><input type="checkbox"/> tables et tablettes ;</p> <p><input type="checkbox"/> comptoirs ;</p> <p><input type="checkbox"/> fonds ;</p> <p><input type="checkbox"/> bandeaux ;</p> <p><input type="checkbox"/> plateaux ;</p> <p><input type="checkbox"/> supports adaptés à la vente d'un produit spécifique ;</p> <p><input type="checkbox"/> présentoirs.</p> <p><input type="checkbox"/> b) Ensemble des matériels, équipements et éléments associés destinés à accueillir des produits et services autres que les produits à fumer, notamment :</p> <p><input type="checkbox"/> réfrigérateurs positifs ou négatifs ;</p> <p><input type="checkbox"/> distributeurs de produits alimentaires secs ou frais,</p> <p><input type="checkbox"/> distributeurs de boissons ou autres liquides ;</p> <p><input type="checkbox"/> matériels ou équipements de cuisines et éléments de cuisson.</p> <p><input type="checkbox"/> c) Éléments et accessoires de signalétiques intérieurs :</p>	<p>...</p> <p>...</p> <p>...</p>

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> totem signalétique ; <input type="checkbox"/> chevalet ; <input type="checkbox"/> cadre d'affichage ; <input type="checkbox"/> porte-brochures ; <input type="checkbox"/> lettres découpées ; <input type="checkbox"/> stickers ; <input type="checkbox"/> impressions numériques ; <input type="checkbox"/> enseignes intérieures ; <input type="checkbox"/> pictogrammes ; <input type="checkbox"/> écrans digitaux. <p><input type="checkbox"/> d) Les outils de digitalisation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> bornes de services pour les encaissements, impressions de document, abonnements, rechargements, prises de commandes ; <input type="checkbox"/> applications mobiles et sites internet marchands ; <input type="checkbox"/> tablettes à usage de vente ; <input type="checkbox"/> solutions de connexion Wifi ; <input type="checkbox"/> solutions logicielles de relation client ou fidélisation ; <input type="checkbox"/> systèmes d'encaissements déportés ; <input type="checkbox"/> systèmes d'analyse des flux clientèle ; <input type="checkbox"/> systèmes d'affichage dynamique dédiés à l'animation commerciale ou à l'information citoyenne ; <input type="checkbox"/> étiquettes connectées ; <input type="checkbox"/> outils de géolocalisation. <p><input type="checkbox"/> e) Éclairage</p>	<p>...</p> <p>...</p>
<p>→ <u>3 – Éléments complémentaires (Éléments pris en charge uniquement si la demande comporte déjà deux éléments extérieurs et deux éléments intérieurs) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> a) les travaux relatifs aux sols, plafonds, murs, menuiseries, l'électricité, les sanitaires accessibles à la clientèle, les terrasses et les vérandas non mentionnées à l'article 2 ; <input type="checkbox"/> b) les services et conseils tels que les études de marketing, les conseils d'aménagement, de réaménagement, les conceptions d'architectes, de designer et de merchandising ; <input type="checkbox"/> c) les outils de gestion pour les terminaux d'encaissement ; <input type="checkbox"/> d) les éléments contribuant au confort et à la qualité d'accueil des consommateurs : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> diffuseur d'ambiance olfactive ; <input type="checkbox"/> matériels de diffusion audiovisuelle notamment télévisions, vidéoprojecteurs, écrans, câblages, antennes, paraboles ; <input type="checkbox"/> matériels de sonorisation permettant la diffusion d'une musique d'ambiance : enceintes, câblage, amplificateur, caisson de basse, haut-parleur ; 	<p>...</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>...</p>



<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> mobilier de collecte de petits objets du quotidien dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale, comme la récupération de mégots, piles et batteries, capsules café, capsules e-liquide, téléphonie ;<input type="checkbox"/> sas d'entrée ;<input type="checkbox"/> climatisation, chauffage.	...
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> e) matériels et travaux permettant l'aménagement d'un lieu de stockage en dehors de l'espace de vente pour gérer l'activité « service colis » ;	...
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> f) les mobiliers et éléments associés mentionnés au point 2° a) de l'annexe 1, lorsqu'ils sont destinés à la présentation et à la vente de produits du tabac et produits à fumer, ainsi que l'ensemble des matériels, équipements et éléments associés mentionnés au point 2°b) de l'annexe 1 lorsqu'ils sont destinés à accueillir des produits du tabac et produits à fumer.	

3 – Liste des devis et détail des montants éligibles :

Reportez dans le tableau ci-après le détail des devis joints, en veillant à mentionner **uniquement les dépenses ouvrant droit à l'aide** :

Prestataire	Référence du devis et date du devis	Référence de l'article ou de la ligne du devis	Montant éligibles HT (en €)

Prestataire	Référence du devis et date du devis	Référence de l'article ou de la ligne du devis	Montant éligibles HT (en €)
		MONTANT TOTAL HT (en €)	

4 – Le dossier de demande d'aide doit comporter, outre le présent formulaire dûment complété, daté et signé, l'ensemble des pièces suivantes :

- La facture de l'audit préalable ;
- Le rapport d'audit préalable, daté et signé ;
- Les devis postérieurs à la date de restitution de l'audit, et datés de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande d'aide, présentant la transformation d'au minimum deux éléments concernant la partie extérieure et deux éléments concernant la partie intérieure du commerce parmi la liste énumérée en annexe n°1 de l'arrêté.
Il est souligné que les devis doivent désigner clairement la nature de chaque prestation ou article fourni(e). Dans le cas où les éléments du devis ne seraient pas identifiables, la demande d'aide pourra être considérée par le service instructeur comme étant incomplète et faire l'objet d'une demande de complément ou de précisions.
- En outre, dans le cas de l'acquisition future d'une enseigne dite « carotte », il est attendu que le modèle de l'enseigne figure clairement sur le devis, notamment lorsqu'il s'agit du modèle d'enseigne déposé auprès de l'institut national de la protection industrielle (INPI) par la Confédération nationale des buralistes.*
- Les photographies du commerce, antérieures aux travaux de transformation, faisant apparaître toutes les parties intérieures et extérieures du commerce à transformer ;
- Le bilan et le compte de résultat de l'année civile précédant la demande ;
- Un relevé d'identité bancaire, comportant l'adresse de l'établissement et mentionnant l'identification IBAN de l'entreprise ou la société exploitant le débit.



J'atteste sur l'honneur que les opérations de transformation n'ont pas débuté lors du dépôt de la demande :

Date de la présente demande :

*Signature du débitant
et cachet de la société*

Le dossier de demande complet doit être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
SNRP, aide à la transformation
3 rue de l'Église,
94470 Boissy-Saint-Léger**